

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration
du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda (CSSRN)
tenue le 20 juin 2023, à 19 h en son centre administratif (70, rue
des Oblats Est), sous la présidence de Mme Geneviève Wagner**

Sont présents : M. Yves Bédard, directeur général
M. Carl Bergeron
M^{me} Mélissa Carbonneau
M^{me} Cynthia De Champlain
M. Serge Gaudet
M. Martin Grenier
M. Tommy Guillemette
M^{me} Anne-Frédérique Karsenti, directrice des Services éducatifs
M^{me} Josée Larivière
M^{me} Sonia Levesque
M^{me} Roxanne Martin
M. Stéphane Morrissette, secrétaire général
M. Bobby Pagé
M^{me} Élodie Roy
M^{me} Geneviève Wagner, présidente par intérim

Sont absentes : M. Pier-Marc Corriveau
M^{me} Marie-Ève Germain-Poiré

Visiteur : il n'y a aucun visiteur

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum

Mme Geneviève Wagner souhaite la bienvenue à tous. Puis, les membres du conseil présents formant quorum, elle déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration de conflit d'intérêts

CA-105-22-23 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,
QUE l'ordre du jour présenté soit accepté.

**3. Vérification des suites données et adoption du procès-verbal de la
séance ordinaire du 16 mai 2023**

CA-106-22-23 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 16 mai
2023 soit accepté et de dispenser le secrétaire général d'en faire la lecture.

4. Demandes verbales de l'assistance (question du public)

Aucune question n'est adressée au conseil.

5. Rapport des comités de travail

5.1. Comité de vérification

Mme Cynthia De Champlain, porte-parole du comité, mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du CA.

5.2. Comité de gouvernance et d'éthique

En l'absence de M. Pier-Marc Corriveau, porte-parole du comité, Stéphane Morrissette fait le résumé de la séance de travail tenue le 23 mai dernier afin de traiter de certaines politiques (voir les points 6.2, 6.3, 6.4, 6.5 et 6.6).

5.3. Comité des ressources humaines

Mme Geneviève Wagner, porte-parole du comité, mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du CA.

6. Décisions (point nécessitant une résolution)

6.1. Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027

CONSIDÉRANT les articles 209.1, 459.2 et 459.3 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

CONSIDÉRANT le travail effectué par le comité d'engagement pour la réussite des élèves (articles 193.6, 193.7, 193.8 et 193.9 de la LIP);

CONSIDÉRANT les orientations ministérielles, les buts et les objectifs mesurables qui doivent être pris en compte pour l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite (PEVR);

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès du conseil d'administration, des conseils d'établissement des écoles et des centres, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du personnel et des élèves du CSSRN;

CONSIDÉRANT que le *Plan stratégique 2023-2027* du ministère de l'Éducation a été déposé sur le site Web du Ministère il y a seulement quelques jours et que des modifications – relativement mineures – seront probablement apportées à la version finale du PEVR présentée en ce jour;

CA-107-22-23

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

D'APPROUVER le nouveau Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda prenant effet le 1^{er} juillet 2023.

6.2. Modification à la *Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de la violence en milieu de travail (P-39-RH)*

CONSIDÉRANT la *Politique pour un milieu de travail exempt de harcèlement et de violence* (P-39-RH) qui est en vigueur depuis le 19 décembre 2005;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à divers documents à caractère légal dont :

- la *Loi sur les normes du travail*;
- les conventions collectives du personnel enseignant, professionnel et soutien;

- le *Règlement des conditions de travail des cadres*;
- la *Charte des droit et libertés de la personne*;
- le *Code civil du Québec*;
- la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*;
- la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité au travail*;
- la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles*;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire des modifications à la *Politique pour un milieu de travail exempt de harcèlement et de violence (P-39-RH)* pour la mettre à jour;

CONSIDÉRANT le travail de consultation effectué auprès du comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de gouvernance et d'éthique après le travail fait à la séance du 23 mai 2023;

CA-108-22-23

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu

D'ADOPTER la nouvelle *Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de la violence en milieu de travail* (qui remplace la *Politique pour un milieu de travail exempt de harcèlement et de violence*) sous la cote P-39-RH;

DE CONFIRMER que ladite politique entre en vigueur à la date de son adoption.

6.3. Modification à la *Politique relative à la reconnaissance du personnel (P-31-RH)*

CONSIDÉRANT la *Politique relative à la reconnaissance du personnel et des commissaires (P-31-RH)* qui est en vigueur depuis le 19 septembre 2017;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire des modifications à cette politique pour la mettre à jour, notamment depuis l'abolition des commissions scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de gouvernance et d'éthique après le travail fait à la séance du 23 mai 2023;

CA-109-22-23

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

D'ADOPTER la nouvelle *Politique relative à la reconnaissance du personnel* (qui remplace la *Politique relative à la reconnaissance du personnel et des commissaires*) sous la cote P-31-RH;

DE CONFIRMER que ladite politique entre en vigueur à la date de son adoption.

6.4. Modification à la *Politique relative aux services de garde en milieu scolaire (P-44- SE)*

CONSIDÉRANT la *Politique relative aux services de garde en milieu scolaire (P-44- SE)* qui est en vigueur depuis le 16 novembre 2015;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire des modifications à cette politique pour la mettre à jour;

CONSIDÉRANT les consultations faites au comité de participation du CSSRN, à la table de travail des écoles primaires et secondaires ainsi qu'au comité de parents;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de gouvernance et d'éthique après le travail fait à la séance du 23 mai 2023;

CA-110-22-23

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

D'ADOPTER la mise à jour de la *Politique relative aux services de garde en milieu scolaire* sous la cote P-44-SE;

DE CONFIRMER que ladite politique entre en vigueur à la date de son adoption.

6.5. Modification à la *Politique relative aux critères régissant l'admission et l'inscription des élèves au secteur de l'enseignement aux jeunes (P-47-SE)*

CONSIDÉRANT la *Politique relative aux critères régissant l'admission et l'inscription des élèves au secteur de l'enseignement aux jeunes (P-47-SE)* qui est en vigueur depuis le 16 février 2009;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire des modifications à cette politique pour la mettre à jour;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de gouvernance et d'éthique après le travail fait à la séance du 23 mai 2023;

CA-111-22-23

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

D'ADOPTER la mise à jour de la *Politique relative aux critères régissant l'admission et l'inscription des élèves au secteur de l'enseignement aux jeunes* sous la cote P-47-SE;

DE CONFIRMER que ladite politique entre en vigueur à la date de son adoption.

6.6. Abrogation de la *Politique relative aux critères d'inscription à l'éducation des adultes (P-05-AD)*

CONSIDÉRANT que la *Politique relative aux critères d'inscription à l'éducation des adultes (P-05-AD)* doit faire l'objet de modifications;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* n'exige pas qu'un centre de services scolaire ait une politique relative aux critères d'inscription à l'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda souhaite remplacer sa politique P-05-AD par une directive;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de gouvernance et d'éthique après le travail fait à la séance du 23 mai 2023;

CA-112-22-23

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

D'ABROGER la *Politique relative aux critères d'inscription à l'éducation des adultes* (P-05-AD) et que celle-ci soit remplacée par une directive des Services éducatifs.

6.7. Modification à l'acte d'établissement de l'école de Bellecombe (service de garde)

CONSIDÉRANT l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du conseil d'établissement de l'école de Bellecombe (articles 79 et 110.1 de la LIP);

CONSIDÉRANT le souhait du conseil d'établissement de l'école de Bellecombe de se doter d'un service de garde qui sera opéré en milieu scolaire;

CONSIDÉRANT la résolution CE-22-23-31 (6 février 2023) du conseil d'établissement de l'école de Bellecombe qui autorise la direction à faire les démarches pour ouvrir un service de garde scolaire;

CONSIDÉRANT la résolution CE-22-23-34 (6 février 2023) du conseil d'établissement de l'école de Bellecombe qui approuve un changement à l'acte d'établissement pour faire l'accueil d'un service de garde en milieu scolaire en août 2023;

CA-113-22-23

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

DE MODIFIER l'acte d'établissement de l'école de Bellecombe pour lui permettre d'accueillir un service de garde en milieu scolaire au mois d'août 2023.

ET DE MANDATER la présidence pour rédiger des remerciements à la communauté et au conseil d'établissement pour le travail effectué dans le cadre de ce dossier.

6.8. Modification à l'acte d'établissement de l'école de D'Alembert (changement de nom)

CONSIDÉRANT l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du conseil d'établissement de l'école de D'Alembert (articles 79 et 110.1 de la LIP);

CONSIDÉRANT le souhait du conseil d'établissement de l'école de D'Alembert de changer le nom de l'école;

CONSIDÉRANT la résolution CE-22-23-37 (1^{er} mai 2023) du conseil d'établissement de l'école de D'Alembert précisant que le nom sera changé pour « école des Collines »;

CONSIDÉRANT qu'une vérification auprès de la Commission de toponymie du Québec a été effectuée par le Secrétariat général pour s'assurer de la bonne orthographe du nouveau nom;

CA-114-22-23

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

DE MODIFIER l'acte d'établissement de l'école de D'Alembert pour en changer le nom pour l'école des Collines, et ce, pour août 2023.

7. Orientation, consultation, reddition de comptes et information

7.1. Budget (report à l'automne)

M. Yves Bédard contextualise et explique pourquoi le budget 2023-2024 est reporté à l'automne 2023.

Deux scénarios sont alors possibles selon la date de réception des paramètres gouvernementaux pour le dépôt du budget :

1. comité de vérification le 22 août 2023 et séance ordinaire du CA le 29 août 2023;
2. comité de vérification le 19 septembre 2023 et séance extraordinaire du CA le 26 septembre 2023.

7.2. Résultat de la séance de cooptation du 30 mai 2023

M. Yves Bédard contextualise et fait état du résultat de la séance de cooptation des membres de la communauté par les membres du personnel et les membres parents qui s'est déroulée le 30 mai dernier.

Ainsi :

- Mme Cynthia De Champlain a été reconduite comme membre de la communauté ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;
- M. Tommy Guillemette a été reconduit comme membre de la communauté issu du milieu municipal, des affaires, de la santé ou des services sociaux.

Pour le poste de la personne âgée de 18 à 35 ans, bien que les membres du personnel et les membres parents avaient retenu une candidature, cette dernière a décliné sa nomination lorsque le Secrétariat l'a jointe pour la féliciter.

Le poste de la personne âgée de 18 à 35 ans sera donc à pourvoir à l'automne lors d'un nouvel appel de candidature.

M. Bédard félicite et remercie Mme De Champlain et M. Guillemette de leur implication dans la gouvernance scolaire du CSSRN.

7.3. Calendrier 2023-2024 des séances ordinaires du conseil d'administration

M. Yves Bédard présente les dates des séances ordinaires du conseil d'administration 2023-2024 :

- 29 août 2023;
- possibilité d'une séance extraordinaire du CA pour le dépôt du budget : 26 septembre 2023;
- 12 décembre 2023;
- 20 février 2024;

- 21 mai 2024;
- 18 juin 2024.

Il rappelle que les séances ont lieu les mardis soir à compter de 19 h.

Enfin, M. Bédard précise qu'une prise de photo officielle est prévue avant la séance ordinaire du 29 août. Une invitation sera faite pour l'occasion.

8. Informations

8.1. Rapport de la Présidence

Mme Geneviève Wagner fait état de quelques rencontres auxquelles elle a participé au cours des dernières semaines.

8.2. Rapport de la Direction générale

M. Yves Bédard présente quelques dossiers sur lesquels il a travaillé dans les dernières semaines.

8.3. Rapport du Secrétariat général

M. Stéphane Morrissette présente quelques dossiers sur lesquels il a travaillé dans les dernières semaines.

9. Affaires diverses

Il n'y a rien à ce point de l'ordre du jour.

10. Bilan de la rencontre (huis-clos statutaire)

Mme Geneviève Wagner annonce la tenue du bilan de la rencontre sous la forme d'un huis clos statutaire.

Les gestionnaires se retirent (21 h 24).

CA-115-22-23 SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu QUE le huis clos soit ouvert.

CA-116-22-23 SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu QUE le huis clos soit levé (21 h 26).

11. Date et lieu des prochaines séances

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration sera le mardi 29 août 2023 à 19 h à la salle A300 du centre administratif du CSS.

12. Levée de la séance

CA-117-22-23 SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu QUE cette séance soit levée.

Et la séance est levée à 21 h 27.

Mme Geneviève Wagner
Présidente

Stéphane Morrissette
Secrétaire général